

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 4 juin 2025

Le quatre juin deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le vingt-huit mai deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10
Absents : 5

Présents : M DEMAZEL, MME GOUIN, MME MY, M NOURY, M LÉON, M DREUX, M GOBÉ, MME HAVARD, MME MARY

Absents excusés : M BAZILLE, MME EPRON, MME PENLOUP, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : M Denis GOBÉ

N°2025043 - Objet : Réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de la MAYENNE OMBRIERES pour la mise à disposition de fonciers du nouveau parking en vue de la réalisation de 1 auvents photovoltaïques (ombrières de Convivialité)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières. par mail en date du 13 Mai 2025.

La commune a ainsi été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'ombrières sur la parcelle précisée ci-dessous :

Le site du nouveau parking situé sur une parcelle cadastrale peut accueillir :

- Ombrière 1 : 80.49 m x 27.94 m

La puissance installée est de 497 kWc sur les ombrières pour une surface d'environ 2266 m².

Nom du site	Adresse	Parcelle cadastrale
La Lortière	LANDIVY (53190)	Section OC parcelle 0974, 0737, 0700

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le(s) site(s), Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle sur 30 ans.

En cas d'accord sur cette manifestation d'intérêt spontanée, la Commune de Landivy et Mayenne Ombrières signeraient une COT d'une durée de 30 ans.

Via Energie Partagée, les habitants de la commune pourront financer une partie de ces installations.

Historique :

Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20250604-DCM2025043-DE
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

La collectivité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet.
Sur proposition du maire

DÉLIBÈRE

Article 1 : Après réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la société Mayenne Ombrières Mayenne, décide de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- Site internet
- Ouest France Papier

Durant une durée de 20 jours, à compter du 19 juin 2025, afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.

Article 2 : Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le secrétaire de séance,
Denis GOBÉ



Fait et délibéré le 4 juin 2025
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire

